

CONSEIL MUNICIPAL LORIOI

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LORIOI aura lieu le :

**lundi 27 mars 2017 à 18h30
en mairie, salle du conseil**

Ordre du jour :

<i>Information</i>	<u>Service prévention : compte-rendu d'activité</u>	➔	Isabelle JAUBERT
<i>Délibérations</i>	<u>Comptes administratifs 2016</u> <u>Budgets prévisionnels 2017</u>	➔	Martine MARIN
<i>Délibération</i>	<u>Personnel communal : régime indemnitaire</u>	➔	Jacques FAYOLLET
<i>Délibération</i>	<u>Réseau assainissement : participations</u>	➔	Jean-Marc PEYRET
<i>Délibération</i>	<u>Révision du P.L.U. : code de l'urbanisme</u>	➔	Catherine JACQUOT
<i>Information</i>	<u>P.L.U. intercommunal</u>	➔	Jacques FAYOLLET
<i>Délibération</i>	<u>Indemnités de fonction des élus : modificatif</u>	➔	Monsieur Le Maire
<i>Délibération</i>	<u>Prélèvements pour l'irrigation - enquête publique</u>	➔	Monsieur Le Maire
<i>Délibération</i>	<u>Aménagement commerce 93-95 avenue de la république - subvention région Auvergne Rhône- Alpes</u>	➔	Catherine JACQUOT
<i>Délibération</i>	<u>Indemnisation de la commune suite à dégradation d'un bien communal</u>	➔	Jacques FAYOLLET
<i>Information</i>	<u>Questions diverses</u>		

**COMPTE RENDU DEFINITIF
CONSEIL MUNICIPAL DU
27/03/2017**

**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2017

Présents : Messieurs Claude AURIAS, Jacques FAYOLLET, Jean-Pierre MACAK, Jean-Marc PEYRET, Pierre MAÏA, Nicolas AUDEMARD, Samuel MARTINS, Jérémy RIOU, Jacques MALSERT, Lionel SAGOT, Mesdames Catherine JACQUOT (en partie), Yvette DILLE, Hanna FAURIEL, Martine MARIN (en partie), Christiane MARTY, Françoise BRUN, Marie-Pierre MICHEL, Isabelle JAUBERT, Marie-Chantal KAPSA, Olivia ROUGNY, Catherine BALLIGAND POULENAS, Estelle COURTIAL.

Excusés ayant donné pouvoir : Messieurs Pierre LESPETS, David VIGUIER, Mesdames Catherine JACQUOT (en partie), Martine MARIN (en partie), Lucette RODILLON, Christina REBOULET, Céline POURCHAILLE.

Absents : Madame Béatrice REYMOND LEBRUN, Monsieur Thomas DUC.

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc PEYRET.

**

Ordre du jour :

- Service prévention : compte-rendu d'activité
- Compte administratifs 2016 – budgets prévisionnels 2017
- Personnel communal : régime indemnitaire
- Réseau assainissement : participations
- Révision du P.L.U. : code de l'urbanisme
- P.L.U. intercommunal
- Indemnités de fonction des élus : modificatif
- Prélèvements pour l'irrigation – enquête publique
- Aménagement commerce 93-95 avenue de la république – subvention région Auvergne Rhône-Alpes
- Indemnisation de la commune suite à dégradation d'un bien communal
- Questions diverses

*

Monsieur le Maire constate en début de séance la présence de 21 élus et 6 procurations.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h 40.

Concert DIANOURA

C'est par une introduction musicale qu'a débuté la séance du conseil municipal. En effet, à l'initiative de Madame FAURIEL, adjointe au Maire, Présidente de l'école de musique intercommunale, l'assemblée a écouté avec une particulière émotion un extrait du concert DIANOURA que des élèves des écoles Jean-Jacques ROUSSEAU et Anne CARTIER ont donné au cours du mois de mars Radio France PARIS.

Évènement « fort » salué par l'ensemble du conseil municipal et dont les acteurs (parents, enfants, intervenants) sont vivement félicités par Monsieur Le Maire qui leur réitère ses remerciements et son admiration devant un tel évènement culturel.

Service prévention : compte-rendu d'activité

Madame Elodie MONTEIL, agent communal, porte-parole du service prévention spécialisée, a présenté un compte-rendu d'activité de l'année 2016.

Soutenue par les communes de Loriol et de Livron, dans le cadre d'un subventionnement d'un Conseil Départemental, ce service « œuvre » dans l'humain : écouter, dialoguer, accompagner, soutenir, sont les principes d'actions de ce service qui s'adressent aux jeunes et à leurs familles.

Madame JAUBERT, conseillère municipale déléguée en charge de cette action, en souligne l'importance et remercie vivement les acteurs et relève un travail essentiellement effectué « dans l'ombre ».

Monsieur MALSERT, au nom de la minorité municipale, souligne également la nécessité de ces services mais note le désengagement financier du Conseil Départemental dans ce domaine.

Monsieur FAYOLLET note qu'il convient de faire une distinction essentielle entre prévention spécialisée et prévention de la délinquance.

Monsieur Le Maire précise l'importance du contrat de Ville dans le cadre de l'action de prévention et rappelle également que la compétence Ville a été transférée récemment à l'intercommunalité ; il remercie vivement les acteurs de ce service pour leur actions positives au quotidien.

Compte-rendu de la séance précédente

Le conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation. Après discussion et précisions, l'assemblée communale a approuvé également à l'unanimité le compte rendu modifié du précédent conseil.

Compte administratifs 2016 – Budgets prévisionnels 2017

Madame MARIN, adjointe au maire en charge des finances communales, présente aux membres de l'assemblée les résultats comptables de l'année 2016 ainsi que les propositions budgétaires relatives à 2017.

Budgets bâtiments d'accueil

- **Compte de gestion 2016 (026)**

Le compte de gestion de Monsieur Le Receveur percepteur n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée communale. Sa similitude avec le compte administratif du maire est validée.

21 + 06 VOTANTS : POUR 27 CONTRE 00 ABSTENTION 00

- **Compte administratif – exercice 2016 (027)**

Madame MARIN présente les résultats comptables de l'exercice 2016.

Le compte administratif 2016 met en évidence un excédent de la section investissement à la somme de 126 053 €. L'excédent de fonctionnement est de 64 518 €.

20 + 06 VOTANTS : POUR 26 CONTRE 00 ABSTENTION 00 (Mr Le Maire ne vote pas)

- **Affectation des résultats (028)**

L'affectation des résultats de l'année 2016 sur l'exercice 2017 est approuvée :

Section investissement compte 1068 :64 518,83.

21 + 06 VOTANTS : POUR 27 CONTRE 00 ABSTENTION 00

- **Budget primitif 2017 (029)**

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2016 sont présentées comme suit :

Section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 130 017 €.

Section d'investissement équilibrée à hauteur de 235 181 €.

Monsieur MALSERT expose le motif pour lequel le groupe de la minorité municipale s'abstiendra de voter les budgets prévisionnels 2017 ; il précise que le budget communal est un « outil » au service d'un projet politique (celui de la majorité) et que, par suite, la minorité ne participant audit projet ne peut le « valider ».

21 + 06 VOTANTS : POUR 22 CONTRE 00 ABSTENTION 05

Budgets annexe assainissement

- **Compte de gestion 2016 (030)**

Le compte de gestion de Monsieur Le Receveur percepteur n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée communale. Sa similitude avec le compte administratif du maire est validée.

21 + 06 VOTANTS : POUR 27 CONTRE 00 ABSTENTION 00

- **Compte administratif – exercice 2016 (031)**

Madame MARIN présente les résultats comptables de l'exercice 2016.

Le compte administratif 2016 met en évidence un excédent de la section investissement à la somme de 190 338€. L'excédent de fonctionnement est de 89 515 €.

Les résultats du compte administratif 2016 établi par Monsieur Le Maire sont identiques au compte de gestion dressé par Monsieur le Percepteur.

20 + 06 VOTANTS : POUR 26 CONTRE 00 ABSTENTION 00 (Mr Le Maire ne vote pas)

- **Affectation des résultats (032)**

L'affectation des résultats de l'année 2016 sur l'exercice 2017 est approuvée :

Recettes d'investissement : 89 515

21 + 06 VOTANTS : POUR 27 CONTRE 00 ABSTENTION 00

- **Budget primitif 2017 (033)**

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2016 sont présentées comme suit :

Section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 263 676 €

Section d'investissement équilibrée à hauteur de 577 530 €

21 + 06 VOTANTS : POUR 22 CONTRE 00 ABSTENTION 05

- **Surtaxe communale d'assainissement (034)**

Monsieur PEYRET, adjoint au Maire, rappelle le taux de la surtaxe communale d'assainissement appliqué depuis avril 2015 d'un montant de 0,80 € HT/m³ et propose de maintenir le taux de cette surtaxe nécessaire à l'équilibre du budget annexe du service assainissement.

L'assemblée accepte de maintenir le taux à 0,80 €HT/m³ pour l'année 2016.

21 + 06 VOTANTS : POUR 27 CONTRE 00 ABSTENTION 00

Budgets lotissement communal

- **Compte de gestion 2016 (035)**

Le compte de gestion de Monsieur Le Receveur percepteur n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée communale. Sa similitude avec le compte administratif du maire est validée.

21 + 06 VOTANTS : POUR 27 CONTRE 00 ABSTENTION 00

- **Compte administratif – exercice 2016 (036)**

Madame MARIN présente les résultats comptables de l'exercice 2016.

Le compte administratif 2016 met en évidence un déficit de la section investissement à la somme de 192 195 €. L'excédent de fonctionnement est de 49 904 €.

20 + 06 VOTANTS : POUR 26 CONTRE 00 ABSTENTION 00 (Mr Le Maire ne vote pas)

- **Budget primitif 2017 (037)**

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2016 sont présentées comme suit :

Section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 358 992 €

Section d'investissement équilibrée à hauteur de 2 031 283 €

Au nom de l'équipe de la minorité municipale, Monsieur MALSERT exprime l'inquiétude de son groupe quant à la situation financière de ce budget « spécifique » : l'emprunt relais , arrivé à échéance au mois d'août prochain , sera »remplacé » par un nouvel emprunt , faute de ventes de terrains .

Monsieur le Maire relève que, compte tenu de nouveaux atouts communaux (réhabilitation SERINGA et contrat de ville), il apparaît que des investisseurs potentiels trouvent un nouvel attrait pour ce lotissement communal.

21 + 06 VOTANTS : POUR 22 CONTRE 00 ABSTENTION 05

Arrivée de Madame JACQUOT

Budget principal de la commune

- **Compte de gestion 2016 (038)**

Le compte de gestion de Monsieur Le Receveur percepteur n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée communale. Sa similitude avec le compte administratif du maire est validée.

22 + 05 VOTANTS : POUR 27 CONTRE 00 ABSTENTION 00

- **Compte administratif – exercice 2016 (039)**

Madame MARIN présente les résultats comptables de l'exercice 2016.

Le compte administratif 2016 met en évidence un excédent de la section investissement à la somme de 210 551. €. L'excédent de fonctionnement est de 638 909 €.

21 + 05 VOTANTS : POUR 26 CONTRE 00 ABSTENTION 00 (Mr Le Maire ne vote pas)

- **Affectation des résultats (040)**

L'affectation des résultats de l'année 2016 sur l'exercice 2017 est approuvée :

Section investissement compte 1068 :220 000

Section fonctionnement compte 002 : 418 909

22 + 05 VOTANTS : POUR 27 CONTRE 00 ABSTENTION 00

- **Budget primitif 2017 (041)**

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2016 sont présentées comme suit :

Section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 7 219 814 €

Les charges de personnel (un des axes principaux du budget) font l'objet d'observations particulières .Sur interrogation de Monsieur MALSERT, Monsieur le maire et Monsieur FAYOLLET précisent que compte tenu des services à rendre aux administrés, la commune doit conserver son effectif actuel .D'autres éléments peuvent faire évoluer cette nécessité : les transferts de compétences ainsi que la diminution des dotations de l'Etat.

Monsieur FAYOLLET précise que des rééquilibrage de taches, au sein des services municipaux, ont déjà été effectués vu les modifications de certaines missions communales (état civil, urbanisme) .

La Section d'investissement équilibrée à hauteur de 2 791 672 € ; Madame MARIN et Monsieur le maire en présente le détail.

22 + 05 VOTANTS : POUR 22 CONTRE 00 ABSTENTION 05

Fiscalité directe – taux communaux (042)

Madame MARIN rappelle les orientations budgétaires présentées en date du 20 février 2017 (DOB). Elle rappelle également les taux communaux d'imposition appliqués au cours de l'année 2016.

Compte tenu du produit fiscal attendu pour l'équilibre du budget communal, il est proposé à l'assemblée de reconduire en 2017 des taux identiques à ceux de l'année 2016.

A l'initiative de Monsieur MALSERT, une discussion s'instaure au sein de l'assemblée au sujet du lien « potentiel » entre baisse des taux et transfert de compétences. Sont ainsi évoqués les transferts de compétences (de l'Etat vers les communes, des communes vers l'intercommunalité), le financement de nouveaux projets, les services nouveaux.

Monsieur le maire relève que malgré la baisse des dotations d'Etats, il est possible cette année encore de confirmer l'engagement initial de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale.

L'assemblée accepte.

22 + 05 VOTANTS : POUR 22 CONTRE 00 ABSTENTION 05

Départ de Madame MARIN

Mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E. et C.I.A.), indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et complément indemnitaire annuel (C.I.A.)

Monsieur FAYOLLET expose aux membres de l'assemblée que le RIFSEEP est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat et donc dans la fonction publique territoriale. Ce nouveau dispositif est structuré autour de deux axes : une part liée au poste occupé par l'agent, une autre part liée à la valeur professionnelle de l'agent.

Au nom de la minorité municipale, Madame BALLIGAND s'interroge sur l'incidence de cette réforme sur le montant individuel des primes des agents ainsi que sur une éventuelle augmentation de la masse salariale globale.

Monsieur FAYOLLET précise que l'augmentation globale est estimée à la somme de 28 000€ et que les régimes indemnitaires des agents des catégories A seront « gelés ».

L'assemblée accepte les propositions faites par le Comité Technique relatives aux critères applicables à chaque part ainsi qu'aux différents montants de références.

21 + 06 VOTANTS : POUR 27 CONTRE 00 ABSTENTION 00

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : PARTICIPATION FINANCIERE DE PARTICULIERS AUX BRANCHEMENTS

Monsieur PEYRET rappelle aux membres de l'assemblée la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement (eaux usées) chemin des Archipuits.

Il rappelle également la délibération n°165/2003 en date du 05/12/2003 fixant les modalités et la tarification à appliquer en l'espèce.

Conformément aux dispositions précitées, des participations financières pourraient être établies au nom des personnes suivantes :

	N° DE PARCELLE	COUTS DES BRANCHEMENTS TTC
	ZX 360	1.459,13
	ZY 139	805,46
	ZY 165	897,86
	ZX 458	1.322,24

L'assemblée accepte.

21 + 06 VOTANTS : POUR 27 CONTRE 00 ABSTENTION 00

REVISION DU P.L.U. : CODE DE L'URBANISME

Madame JACQUOT rappelle que la révision générale du Plan Local d'Urbanisme a été lancée en 2015. Entre-temps, la loi a prévu une modification du mode de rédaction des P.L.U. Ainsi, le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 modifie et allège leur contenu pour mieux l'adapter aux besoins opérationnels.

Le règlement du P.L.U. est désormais structuré autour de 3 thématiques essentielles:

- * destination des constructions, usages des sols et natures d'activité,
- * caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère,
- * équipement et réseaux.

Dans le cadre de la révision en cours, prescrite avant le 1^{er} janvier 2016, deux possibilités existent quant à la rédaction du nouveau règlement du P.L.U. : soit conserver l'ancienne rédaction par article (les 13 articles), soit adopter la nouvelle rédaction proposée par le Code (les 3 thématiques).

Madame JACQUOT note que l'adoption de cette nouvelle rédaction permettra de simplifier, clarifier et faciliter l'écriture du règlement, mais aussi offrir plus de souplesse pour une meilleure adaptation des règles au territoire, encourager l'émergence de projets, accompagner la densification de notre ville et favoriser une mixité fonctionnelle et sociale.

L'assemblée accepte.

21 + 06 VOTANTS : POUR 27 CONTRE 00 ABSTENTION 00

P LU INTERCOMMUNAL :

Monsieur FAYOLLET, adjoint au maire, vice-président de la communauté de communes, chargé des questions d'urbanisme, rappelle que la loi ALLUR a transférée aux intercommunalités la compétence urbanisme ; il en précise la portée et note que l'application du droit des sols est conservée par les communes, seule la compétence de l'élaboration des documents d'urbanisme devient, pour l'instant, intercommunal. Le droit de préemption, dans le cadre des déclarations d'intention d'aliéner, sera « restitué » aux communes.

INDEMNITE DES ELUS : MODIFICATIF

Monsieur Le Maire informe l'assemblée d'une modification du dispositif applicable aux indemnités de fonction des élus municipaux.

En effet, le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifie le montant maximal des dites indemnités : l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul des indemnités passe de l'IB 1015 à l'IB 1022 à compter du 01/01/2017.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil que les délibérations prises antérieurement en la matière faisaient référence à cet indice brut terminal 1015.

Par suite, il conviendrait de viser simplement l'indice brut terminal de la fonction publique.

L'assemblée accepte cette modification.

21 + 06 VOTANTS : POUR 27 CONTRE 00 ABSTENTION 00

PRELEVEMENTS POUR L'IRRIGATION – ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée du déroulement actuel d'une enquête publique ouverte, à l'initiative du préfet de la Drôme, relative au projet d'autorisation unique pluriannuelle (10 ans) de prélèvements pour l'irrigation, à des fins agricoles, dans le bassin versant de la Drôme.

Cette demande d'autorisation est présentée par l'Organisme Unique de Gestion Collective « Syndicat de Gestion de la Ressource en Eau dans la Drôme » OUGC SYGRED et concerne 82 communes. Monsieur Le Maire précise les principaux éléments techniques de ce dossier .Sur interrogation de Madame BALLIGAND POULENAS, Monsieur le maire et Monsieur PEYRET expose les incidences financières et techniques (volumes concernés) pour les irrigants .

L'assemblée, invitée à formuler un avis sur ce dossier, se déclare favorable à ce projet.

21 + 06 VOTANTS : POUR 27 CONTRE 00 ABSTENTION 00

AMENAGEMENT COMMERCE 93-95 AVENUE D E LA REPUBLIQUE – SUBVENTION REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Madame JACQUOT rappelle aux membres de l'assemblée la délibération 126/17-10/2016 sollicitant une subvention auprès des services de la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble sis 93-95 avenue de la république.

Madame JACQUOT confirme la proposition de rachat des logements par Drôme Aménagement Habitat, et propose dans ce cadre de modifier le dossier de subvention déposé auprès du conseil régional, afin de solliciter une subvention uniquement sur l'aménagement du commerce.

L'assemblée accepte.

21 + 06 VOTANTS : POUR 27 CONTRE 00 ABSTENTION 00

INDEMNISATION DE LA COMMUNE SUITE A DEGRADATION D'UN BIEN COMMUNAL

Monsieur FAYOLLET informe les membres de l'assemblée qu'un accident de la circulation survenu le 04 mars 2017 a causé des dégâts matériel sur un bien public situé à l'angle de la rue des Pavillons et de la rue d'Arbaletier – candélabre.

L'intéressé a reconnu les faits.

La société INEO a procédé au remplacement du candélabre.

Monsieur FAYOLLET propose aux membres de l'assemblée de se prononcer sur le montant à facturer à l'intéressé : 2.696,34 € TTC.

L'assemblée accepte.

21 + 06 VOTANTS : POUR 27 CONTRE 00 ABSTENTION 00

QUESTIONS DIVERSES

Au nom de la minorité municipale, Monsieur MALSERT, expose diverses observations :

. la difficulté pour certains membres de commissions municipales de pouvoir assister aux réunions programmée en cours de journées.

. le regret de constater que l'association GRAIN de SEL n'ait pas été citée dans le sujet relatif à l'inauguration de la stèle (camp d'internement) et paru dans la dernière revue municipale.

Monsieur MALSERT a vu sur la parution des parrainages que Monsieur Le Maire parrainait François FILLON et demande qu'il se justifie sur ce choix.

Claude AURIAS précise qu'il a parrainé François FILLON en tant que conseiller régional.

En effet, il soutient le programme politique de la droite et du centre, étant élu et conseiller régional grâce à une union LR et UDI.

Monsieur Le Maire précise qu'il n'a pas voulu engager sa majorité municipale composée de diverses opinions afin de respecter le libre choix de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire ordonne la clôture de la séance à 22h45.

Le Maire,